



Ville de Montréal
Service du capital humain

Description d'emploi

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
CHARGÉ(E) DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE	601110	014441	010

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la direction ou la responsabilité des travaux d'étendage de l'asphalte dans les rues, les ruelles, les trottoirs, les pistes cyclables, etc.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales. Il est responsable d'une équipe d'asphalte et doit, en tant que râteleur, estimer la quantité de matériel requis pour exécuter le travail, connaître la composition du matériel, délimiter les surfaces d'intervention, vérifier la pente finale des cours d'eau, éviter les ondulations dans le produit final, bien marier la surface traitée au profil existant et déterminer le moment où l'asphalte doit être roulé et lissé. Les rapports qu'il soumet à son supérieur et les visites fréquents de ce dernier sur les lieux du travail permettent de vérifier son rendement.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Dirige, en tant que râteleur, une équipe procédant à des travaux d'étendage de l'asphalte.
2. Donne et explique aux employés faisant partie de l'équipe (journaliers, finisseur d'asphalte, opérateur d'appareil motorisé "B" / rouleau compresseur, et chauffeur et aide, etc.) les travaux à faire; les oriente et les guide dans la réalisation des travaux.
3. S'assure de la bonne utilisation de la main-d'oeuvre, du temps, du matériel et de l'équipement.
4. Délimite la surface d'intervention requise pour effectuer la réparation, et détermine la quantité de matériel nécessaire.
5. Opère la table d'une profileuse à asphalte de façon à étendre une couche d'asphalte d'une épaisseur prédéterminée, tout en considérant le facteur compaction; ajuste l'épaisseur de la couche de façon à éviter des dénivellations avec les couvercles de regard d'utilités publiques.
6. Demande au pelleteur la quantité d'asphalte nécessaire à l'exécution du travail.
7. Etend l'asphalte à l'aide d'un râteau ou d'une nivelette, en donnant à la couche posée l'épaisseur nécessaire et le niveau approprié.
8. Râtele afin d'obtenir une surface égale et une pente suffisante.
9. Indique l'endroit où il y a lieu d'ajouter ou d'ôter de l'asphalte.
10. Vérifie, au moyen d'un niveau, la pente finale des cours d'eau, afin de s'assurer du bon écoulement des eaux.
11. S'assure d'éviter les ondulations dans le produit final et de bien marier la surface traitée au profil existant.
12. Détermine le moment où l'asphalte doit être roulé et lissé.
13. S'assure du respect des procédures et des méthodes de travail établies.
14. Informe son supérieur des problèmes rencontrés ou pouvant surgir.
15. Conduit un véhicule motorisé et s'assure de son bon état de fonctionnement.

QUALITÉS REQUISES

Connaissances:

- des méthodes employés dans l'exercice de la fonction;
- des propriétés de l'asphalte.

Habilités:

- à diriger un certain nombre d'employés;
- à faire preuve d'initiative;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à faire preuve de tact et de courtoisie;
- à juger l'inclinaison d'une surface pour obtenir le profil désiré;
- à obtenir l'épaisseur et la surface désirées;
- à supporter des températures élevées;
- à utiliser la table d'une profileuse d'asphalte.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

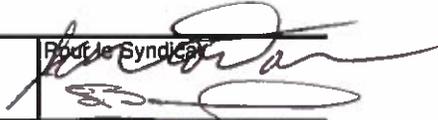
Savoir lire, écrire et parler le français

Expérience :

Quelque expérience pertinente à la fonction

Posséder un permis de conduire valide.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2014	02	18	

Suzanne Gagné

